



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 11 septembre 2023, tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.**

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire
Monsieur Jean Gagnon	conseiller au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller au siège # 3
Monsieur Émile Dubé	conseiller au siège # 4
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum.

*Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.*

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30 par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita. Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

### 2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

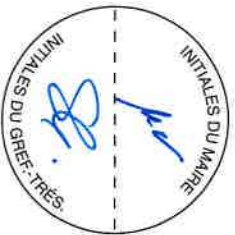
1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2023
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Transfert de crédit
8. Correspondances
9. Demande de soumission pour carburant
10. Résolution pour le Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028)
11. Demande de financement dans le cadre du volet communautaire du programme Nouveaux Horizons
12. Renseignements concernant des activités de recyclage agricole de matières résiduelles fertilisantes (MRF) à Sainte-Rita
13. Renouvellement d'adhésion aux Fleurons du Québec 2024-2026
14. Attestation des travaux réalisés aux Programme d'aide à la voirie locale –Volet Projet particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux (PPA)
15. Dossier
  - 15.1. Voirie été, hiver
    - 15.1.1. Approbation de la soumission pour l'entretien du Freighliner 2010
  - 15.2. Étangs
  - 15.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
  - 15.4. Comité des Loisirs
    - 15.4.1. Rapport terrain de jeux 2023 –suivi COSMOSS
  - 15.5. Bibliothèque La Bibliothèque
  - 15.6. Corporation Premier Jalon
  - 15.7. Corporation Touristique
  - 15.8. Cuisine collective
  - 15.9. Action municipale et famille
  - 15.10. Jardins Rita de Cascia
  - 15.11. L'héritage de Sainte-Rita
16. Varia
17. Période de questions
18. Clôture de la session

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée

2023-09-11-01



No de résolution  
2023-09-11-04 annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 AOÛT 2023

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

### 4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de Messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, Charles-Édouard Viau, mécanicien et de Madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

### 5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 22 832.07\$.

### 6. COMPTES COMPRESSIBLES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ATELIER REPARATION GÉNÉRAL	fat, coup mécan tubing, machinage	215.87 \$
BUANDERIE RIVÈRE DU LOUP	salopette, serviette	57.49 \$
BUROPRO CITATION	copies	164.86 \$
ÉNERGIE ET RESSOURCES NATURELLES	mutation	20.00 \$
FORMATION URGENCE VIE	électrodes	269.04 \$
GAZ BAR ST-PATRICE	huiles	267.73 \$
GAZ-O-BAR	ordinaire sans plomb	518.48 \$
GROSSISTE M. R. BOUCHER	pièces	137.60 \$
HERMAN DUBÉ	excavation rép. chemin trou siffieux et rue église	42 391.29 \$
H2LAB	échantillon eau potable et eaux usées	519.40 \$
MACPEK	abrasif, réduit, union, adaptateur	333.32 \$
MAGASIN COOP SQUATEC	lien aluminium, manchon, corde à linge, serre câble.	281.76 \$
MALLETTE	rapport d'audt (Prabam)	1 509.03 \$
NORDIKEAU	suivi traitements eaux usées, échantillon eau potable	2 000.57 \$
PLOMBERIE LAGACÉ 2000	installation chauffe-eau et pièces	420.49 \$
PURULATOR	envoi pompe à eau	16.68 \$
SANI EXPRESS	produits nettoyants et sanitaires	496.18 \$
SEL WARWICK	sel à glace	5 581.39 \$
SERVITECH	tenue à jour	353.31 \$
SINTRA	drum de colle	862.31
UNORIA COOPÉRATIVE	asphalte froide, ciseau bois, cadenas, pinceaux	510.36 \$
VITRERIE KRT	gâche de porte double	57.17 \$
<b>Total</b>		<b>56 984.33 \$</b>

Il est proposé par monsieur Pascal Lavoie et résolu à l'unanimité;

**QUE** les comptes au montant de 56 984.33\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits  
Je certifie, par la présente, que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites au montant de 56 984.33\$.  
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

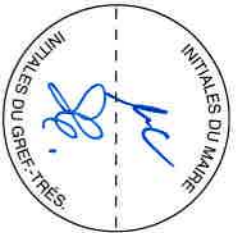
### 7. TRANSFERT DE CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et résolu à l'unanimité;

**QU'** un montant de 4 015,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
entr.-rép. Bâtiments garag	#0232000522	entr.-rép. Bureau	#0213000522	1 033.00 \$
achat ciment	#0232000623	entr. Chemins-trottoirs	#0232000521	16.00 \$
achat asphalte	#0232000625	autres service techn.	#0213000419	1 313.00 \$
oxygène	#0232000639	comptabilité-vérification	#0213000413	1 378.00 \$
Vêtements- accessoires	#0232000650	médicaments- fourn. Méd.	#0213000691	196.00 \$
formation-perf. Élus	#021000454	formation -perf. Adm.	#0212000454	79.00 \$
<b>TOTAL</b>				<b>4 015.00 \$</b>

Adoptée



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

8. **CORRESPONDANCE**

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

9. **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE CARBURANT**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita désire demander des soumissions sur invitation auprès de deux compagnies de pétrole pour l'achat d'huile à chauffage, de diesel et d'essence pour la saison 2023-2024;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita demande des soumissions sur invitation auprès de deux compagnies de pétrole pour l'achat d'huile à chauffage, de diesel et d'essence pour la saison 2023-2024;

**QUE** les soumissions seront reçues au bureau municipal à 11h00, heure locale le 28 septembre 2023;

**QUE** les soumissions seront ouvertes publiquement au bureau municipal à 11h01, le même jour;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute, ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

Adoptée

10. **RÉSOLUTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024-2028)**

**Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada.**

**ATTENDU QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024-2028;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**ATTENDU QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**ATTENDU QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**ATTENDU QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**ATTENDU QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux garage, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissible à ce programme;

**ATTENDU QUE** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

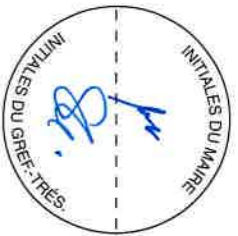
**ATTENDU QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**ATTENDU QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**ATTENDU QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita demande aux gouvernements du Québec et du Canada :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De rajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition supplémentaire aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

**ET DE** transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Madame Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, Monsieur Maxime Blanchette-Joncas, député de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques et Madame Amélie Dionne, députée de Rivière-du-Loup-Témiscouata.

### Adoptée

#### **11. DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU VOLET COMMUNAUTAIRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

Dépôt d'un projet au programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2023-2024.

**CONSIDÉRANT QUE** le programme Nouveaux Horizons 2023-2024 fournit une aide financière aux municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les jardins Rita de Cascia est un lieu accessible pour les personnes aînées, les familles ainsi que les personnes à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT QUE** présentement, n'est disponible un endroit convivial et rassembleur le tout dans un environnement sécuritaire au cœur de la nature;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est propriétaire des lieux et en a permis l'utilisation pour le développement d'un jardin collectif, le tout en collaboration avec l'école primaire des Jolis-Vents;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un abri de type Gazébo serait bénéfique pour l'ensemble des utilisateurs des lieux et même plus;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par **MONSIEUR** Pascal Lavoie et résolu unanimement;

**QUE** les membres du conseil municipal de Sainte-Rita autorise Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rita tous les documents reliés à ce projet pour l'ajout d'un abri de type Gazébo dans le cadre du programme Nouveaux Horizons 2023-2024.

### Adoptée

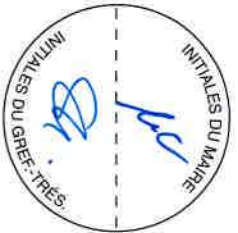
#### **12. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT DES ACTIVITÉS DE RECYCLAGE AGRICOLE DE MATIÈRE RÉSIDUELLES FERTILISANTES (MRF) À SAINTE-RITA**

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil de la réception d'une correspondance de Viridis environnement, nous mentionnant que l'entreprise agricole Ferme adonis Inc., située dans notre municipalité, a choisi d'amender ses terres avec des matières résiduelles fertilisantes (MRF), participant ainsi au grand projet collectif de recyclage de la matière organique. Il nous est mentionné que les épanchages, qui seront réalisés au cours des années 2023-2024, sont encadrés par un avis de projet ou une autorisation ministérielle en toute conformité avec la réglementation en vigueur, dont la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le Règlement sur les exploitations agricoles (REA) et le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEEP). Cet avis a pour objectif de nous informer des activités de recyclage de MRF prévues sur notre territoire au cours de l'année, comme le prévoit la réglementation provinciale. Il a été convenu de mandater l'inspecteur en bâtiments à savoir s'il existe un règlement spécifique relatifs à l'entreposage ou à l'épandage de MRF dans les municipalités environnantes et ainsi établir s'il serait adéquat de se doter d'un tel règlement.

#### **13. RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AUX FLEURONS DU QUÉBEC 2024-2026**

**ATTENDU QUE** notre adhésion aux Fleurons du Québec est présentement à renouveler;

2023-09-11-07



No de résolution  
ou annotation

2023-09-11-08

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

**ATTENDU QUE** les membres du conseil municipal considèrent que les frais requis pour ce renouvellement sont quand même considérables et que cet argent pourrait être investi autrement en aménagement paysager;

Il est proposé par monsieur Dany Ouellet et résolu unanimement;

**QUE** la municipalité de Sainte-Rita ne renouvelle pas son adhésion aux Fleurons du Québec au coût de 930,\$ pour l'adhésion de 2024-2026.

Refusée

### 14. ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS AUX PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -VOLET PROJET PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Rita a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

**ATTENDU QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
2. 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
3. 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

**ATTENDU QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Émile Dubé et résolu unanimement;

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Rita approuve les dépenses d'un montant de trente mille dollars (30 000,\$) relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

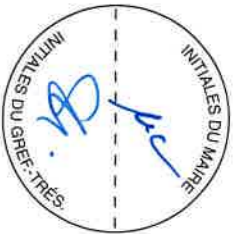
Adoptée

### 15. DOSSIER

#### 15.1 VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

- Le sable pour abrasif est prêt
- Début des travaux de rechargement granulaire dans différents rangs lundi prochain



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 15.1.1. APPROBATION DE LA SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DU CAMION FREIGHTLINER 2010

**ATTENDU QUE** le camion Freightliner 2010 a besoin de réparation chez le concessionnaire dans le but de faire remonter le moteur;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil considèrent que le camion pourra encore effectuer plusieurs années de chasse-neige suite à cette intervention;

**ATTENDU QUE** les spécialistes chez Carrefour du camion R-D-L nous ont soumis une soumission qui inclut toutes les pièces requises ainsi que le nombre d'heure alloué à cette réparation;

Il est proposé par monsieur Dany Ouellet et résolu unanimement;

2023-09-11--10

**QUE** les membres du conseil municipal autorise la dépense de 22 213,98\$ taxes incluses le tout conforme à la soumission soumise par Carrefour du camion R-D-L de Rivière-du-Loup.

Adoptée

### 15.2 ÉTANGS

Madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil municipal que :

➤ Tout se passe bien.

### 15.3 SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

MRC :

- C.A. le 9 août à Trois-Pistoles
- Conseil de MRC le 30 août à Saint-Clément
- Prochain C.A. le 4 octobre à Trois-Pistoles
- Prochain conseil de MRC le 20 septembre prochain

### 15.4 COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

➤ Le terrain de jeux est terminé, globalement, le tout c'est bien déroulé.

### 15.4.1. RAPPORT TERRAIN DE JEUX 2023 – COSMOSS

➤ Un rapport de fin de saison des camps de jour a été produit suite à la tenue du terrain de jeux par l'agente d'accompagnement COSMOSS Les Basques, lequel nous fait part des constats et recommandations de manière globale. Ce fut, somme toute, une bonne saison pour Sainte-Rita. Il y a quelques recommandations émises autant dans l'encadrement ainsi que les interventions auprès des enfants.

### 15.5 BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

Monsieur Jean Gagnon, responsable, informe les membres du conseil municipal que :

- La Biblioritoise reprend son horaire normal dès le mercredi 13 septembre
- 5 bénévoles dévouées font partie de l'équipe en place

### 15.6 CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

➤ L'AGA est prévu le jeudi 21 septembre prochain.

### 15.7 CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

➤ La tenue de la 18<sup>ème</sup> édition du Festival de l'Érable a été couronnée de succès et ce, malgré la tenue de plusieurs activités aux alentours dont le 150<sup>ème</sup> de Saint-Jean-de-Dieu. Encore une fois, cette événement ne serait pas possible sans la participation de plusieurs bénévoles.

### 15.8 CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

➤ La reprise des activités devrait avoir lieu d'ici quelques semaines.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

### 15.9 ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- La politique devrait être finalisée dès l'automne.

### 15.10 JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascal Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Le vol de légumes et du vandalisme (légumes laissés dans les allées non mangés) la piste de solution est à envisagée...

### 15.11 CIMETIÈRE L'HERITAGE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA sera convoqué sous peu et il est à souhaiter que les citoyens s'impliquent au sein du comité de gestion.

### 16. VARIA

Il n'y a aucun point d'ajouté au varia.

### 17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucun citoyen dans la salle.

### 18. CLÔTURE DE LA SESSION

À 21 h 10 l'ordre du jour étant épuisé;

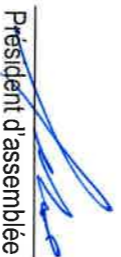
Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

**QUE** la présente séance soit close.

2023-09-11-11

Adoptée à l'unanimité

Signé :

  
\_\_\_\_\_  
Président d'assemblée

  
\_\_\_\_\_  
Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.